



**COMPTE-RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2016  
CONVOCAISON DU 9 DÉCEMBRE 2016**

-----

**Monsieur le Maire** ouvre la séance à 18 heures 40 et procède à l'appel des présents ainsi qu'à la lecture des pouvoirs déposés :

		PRÉSENT			Représenté(e) par
		Début de séance	À partir de	Jusqu'à	
Rémi MUZEAU	Maire Président de Séance	X			
Stéphane COCHEPAIN	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	X			
Alice LE MOAL	Conseillère municipale	X			
Jean-Pierre GARNIER	Adjoint au Maire	X			
Agnès DELACROIX	Adjointe au Maire	X			
Laurent CONVERSY	Adjoint au Maire	X			
Evelyne LAUER	Adjointe au Maire				Stéphane COCHEPAIN,
Sébastien RENAULT	Adjoint au Maire	X			
Alvine MOUTONGO-BLACK	Adjointe au Maire				Pierre CULOT
Louis-Alexandre ALCIATOR	Adjoint au Maire				Laurent CONVERSY
Nadoi HADRI	Adjointe au Maire	X			
Patrice PINARD	Adjoint au Maire	X			
Marie-Jeanne COLOMBO	Adjointe au Maire				Patrice PINARD
Luc MERCIER	Adjoint au Maire	X			
Joëlle LEFEBVRE	Adjointe au Maire	X			
Jean-Pierre CAYLA	Adjoint au Maire	X			
Mireille RÉA	Adjointe au Maire	X			
Pierre CULOT	Adjoint au Maire	X			
Véronique CABASSET	Adjointe au Maire	X			
Josette DE MARVAL	Conseillère municipale	X			
François MORVAN	Conseiller municipal	X			
Noureddine BENYAHIA	Conseiller municipal	X			
Colette MICHEL	Conseillère municipale	X			
Sylvie JAN	Conseillère municipale	X			
Lora TERRINI	Conseillère municipale				Agnès DELACROIX
Véronique D'ASTORG	Conseillère municipale	X			
Benoît de la RONCIÈRE	Conseiller municipal				Loïc PÉRON (de 19 à 21 heures)
Loïc PÉRON	Conseiller municipal	X			
Viviane DIEGO	Conseillère municipale				Amel SAIDI
Sandra HUMBLLOT	Conseillère municipale				Jean-Pierre GARNIER
Sébastien KOPEC	Conseiller municipal	X		21h25	

		PRÉSENT			
		Début de séance	À partir de	Jusqu'à	Représenté(e) par
Amel SAIDI	Conseillère municipale	X			
Julien BOUCHET	Conseiller municipal	X			
Merdja DJELDJEL	Conseiller municipal	X			
Helena DUMAIN DE SOUSA	Conseillère municipale	X			
Pierre-Marie GOUYGOU VIEILLEFOSSE	Conseiller municipal	X			
Monique DHUIN	Conseillère municipale	X			
Jean-Pierre AUFFRET	Conseiller municipal				
Isabelle MINE RODRIGUES	Conseillère municipale				Manuel ALLAMELLOU
Manuel ALLAMELLOU	Conseiller municipal	X			
Samia IDRI BAYOL	Conseillère municipale	X			
Réda BELHOUCHE	Conseiller municipal				Monique DHUIN
Hicham DAD	Conseiller municipal	X			
Bénédicte ROUBY	Conseillère municipale				Serge BERNARD
Serge BERNARD	Conseiller municipal	X			

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MADAME JOSETTE DE MARVAL**

### I – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

#### 1.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2016

#### 1.2 - TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

PREND ACTE du tableau du Conseil municipal, ci-annexé, en application des dispositions de l'article L2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT QUE ledit tableau sera notifié à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

### **1.3 - ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRIÉTÉ URBAINE**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR PIERRE CULOT**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** l'adhésion de la ville de Clichy-la-Garenne à l'Association des Villes pour la Propriété Urbaine.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, Madame Alvine MOUTONGO-BLACK, Adjointe au Maire déléguée, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**DIT QUE** la cotisation annuelle, d'un montant de 1200 €, sera payée par imputation sur les crédits à prévoir à cet effet au budget de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité

### **N° 1.4 - ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION « RIE CLICHY »**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-PIERRE GARNIER**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** l'adhésion de la ville de Clichy à l'association « RIE Clichy ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**DIT QUE** les dépenses en résultants seront payées par imputation sur les crédits à prévoir au budget de chaque exercice.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Pour : 38
- Abstentions : 7 (Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)

### **1.5 - MÉTROPOLE DU GRAND PARIS – COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ÉNERGIE – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR PATRICE PINARD**

Le Conseil municipal,

**DÉSIGNE** Monsieur le Maire pour siéger au sein de la commission consultative de l'énergie créée lors de la séance du conseil de la Métropole du Grand Paris du 30 septembre 2016

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- Pour : 36
- Abstention : 1 (M. Jean-Pierre AUFFRET)
- Ne prenant pas part au vote : 8 (Mmes Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)

## II COMMANDE PUBLIQUE

### 2.1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA CCSPL

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** des avis émis par la commission consultative des services publics locaux sur les rapports annuels 2015 des délégations de services publics et des services publics locaux.

### 2.2- COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU SIPPAREC

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPAREC) pour l'année 2015.

### 2.3 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU SIGEIF

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz en Ile-de-France.

### 2.4 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU SEDIF

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** du rapport d'activité du Syndicat des Eaux d'Ile de France, pour l'année 2015.

### 2.5 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU SYELOM

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 du Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des Ordures Ménagères.

## **2.6 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU SYCTOM**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 de l'Agence Métropolitaine des Déchets Ménagers (SYCTOM)

## **2.7 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU SIFUREP**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal funéraire de la Région Parisienne.

## **2.8 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CONFIEE AUX NOUVEAUX MARCHÉS DE FRANCE**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 du service public confiée aux Nouveaux Marchés de France

## **2.9 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CONFIEE À LA SARL SN-C.D.R.**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 du service public confiée à la SARL SN-C.D.R.

## **2.10 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA DISTRIBUTION DE CHALEUR DE LA VILLE DE CLICHY**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 du service public pour la distribution de Chaleur de la Ville de Clichy.

## **2.11 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT INDIGO SUR LA VILLE DE CLICHY**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2015 du service public du stationnement Indigo sur la ville de Clichy.

### **III AFFAIRES FONCIÈRES**

#### **3.1 - ACQUISITION PAR LA VILLE DU LOT N° 54 DÉPENDANT DE L'IMMEUBLE SIS 30 BOULEVARD VICTOR HUGO**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**DÉCIDE** l'acquisition du lot de copropriété n° 54 dépendant de l'immeuble sis à Clichy, 30 Bd Victor Hugo, cadastré section Y n° 109, correspondant à un local d'activités d'une surface de 96,59 m<sup>2</sup>, libre d'occupation, au prix de 180 000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

**DIT QUE** la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, chapitre 021.

Adopté à l'unanimité

### **IV URBANISME**

#### **4.1 - ZAC TROUILLET-FOUQUET – APPROBATION DU DOSSIER DE CLÔTURE DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT CONFIEE AU LOGEMENT FRANCIEN**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** le dossier de clôture de la concession d'aménagement « ZAC Trouillet-Fouquet » confiée à la SA d'HLM Logement Francilien.

**APPROUVE** le montant de l'excédent de clôture de l'opération s'élevant à 724 000 euros.

**APPROUVE** le versement à la Ville de cet excédent d'un montant de 724 000 euros.

**DONNE QUITUS** à la SA d'HLM Logement Francilien de sa mission de concessionnaire de l'opération « ZAC Trouillet-Fouquet ». En conséquence, la Ville est subrogée dans les droits et obligations de la SA d'HLM Logement Francilien.

Adopté à l'unanimité

## V HABITAT

### 5.1 - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE HAUTS-DE-SEINE HABITAT POUR LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE SISE 11 RUE ANTONINI

**RAPPORTEUR : MONSIEUR PATRICE PINARD**

Le Conseil municipal,

#### DIT QUE :

- L'assemblée délibérante de Clichy-la-Garenne accorde sa garantie à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 644 948 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 53882 constitué de deux lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- la garantie est apportée aux conditions suivantes :
  - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
  - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

## VI DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – COMMERCE - EMPLOI

### 6.1 - DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES À L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL, ACCORDÉES PAR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

**RAPPORTEUR : MADAME COLETTE MICHEL**

Le Conseil municipal,

**DONNE** un avis favorable au principe de fixation de 12 dimanches dans l'année 2017 pendant lesquels les commerces de détail seront autorisés à ouvrir.

**AUTORISE** le Maire à prendre l'arrêté fixant les dates des 12 dimanches, après concertation avec les acteurs économiques concernés.

Le dimanche 15 janvier (soldes d'hiver).

Le dimanche 12 février (Saint Valentin).

Le dimanche 5 mars (fête des grands-mères).

Le dimanche 16 avril (dimanche de pâques)

Le dimanche 28 mai (fête des mères).

Le dimanche 18 juin (fête des pères).

Le dimanche 27 août (rentrée scolaire).  
Le dimanche 3 décembre (3<sup>ème</sup> dimanche avant Noël).  
Le dimanche 10 décembre (2<sup>ème</sup> dimanche avant Noël).  
Le dimanche 17 décembre (dimanche précédant Noël).  
Le dimanche 24 décembre (jour du réveillon).  
Le dimanche 31 décembre (jour du réveillon).

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Pour : 38

Contre : 1 (M. Hicham DAD)

Abstentions : 6 (Mmes Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCAT, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)

## **6.2 - EXERCICE 2016 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ÉTUDES ET CHANTIERS ILE-DE-FRANCE »**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR JULIEN BOUCHET**

Le Conseil municipal,

**ATTRIBUE** au titre de l'année 2016, une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Études et Chantiers Ile-de-France.

**DIT QUE** la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

## **6.3 - ACQUISITION D'UNE LICENCE DE 4<sup>ÈME</sup> CATÉGORIE POUR PERMETTRE SON MAINTIEN SUR LA COMMUNE DE CLICHY**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-PIERRE CAYLA**

Le Conseil municipal,

**DÉCIDE** l'acquisition par la Commune de Clichy, de la licence de 4<sup>ème</sup> catégorie, dite « grande licence » ou « licence de plein exercice » appartenant à Madame ALVES ATILHO, ancienne exploitante du bar-restaurant « O'VOLANTE » sis 147 boulevard Jean Jaurès au prix de 11 000 € TTC (onze mille euros).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition.

**DIT QUE** la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Pour : 36

Abstentions : 9 (Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCAT, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)



### 7.1 - APPROBATION DU PROGRAMME D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE

**Monsieur le Maire** informe les membres de l'assemblée municipale que ce point est retiré de l'ordre du jour.

### 7.2 - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION PORTANT ADHÉSION AU SERVICE ERGONOMIE ET INGÉNIERIE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CIG, POUR L'INSPECTION ET LE CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

**RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-PIERRE GARNIER**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** le projet de convention portant adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels du CIG pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

**DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville, chapitre 011

Adopté à l'unanimité,

### 7.3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

**RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-PIERRE GARNIER**

Le Conseil municipal,

Au 16 décembre 2016, le tableau des effectifs du personnel communal est modifié comme suit :

Filière	Grade	Ancien effectif (ETP)	Nouvel effectif (ETP)
Administrative	Attaché territorial	85,57	86
	Attaché territorial	86	85
Technique	Agent de maîtrise	61	62
	Adjoint technique principale 2 <sup>ème</sup> cl	26	25

**DIT QUE** les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012

Adopté à l'unanimité,

## VIII – HANDICAP - ACCESSIBILITÉ

### 8.1 - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNALE HANDICAP ET ESPACE PUBLIC DU 12 OCTOBRE 2016

**RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANÇOIS MORVAN**

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** du compte rendu de la Commission Communale Handicap et Espace Public

## **8.2 - APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ (Ad'AP) COMMUNAL**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANÇOIS MORVAN**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) présenté aux membres du Conseil Municipal

Adopté à l'unanimité,

## **IX SERVICES TECHNIQUES**

### **9.1 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES ET FOURNITURES EN MATIÈRE DE SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique annexé à la présente délibération, portant adhésion au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

**DIT QUE** la dépense en résultant sera payée par imputation sur les crédits prévus ou à prévoir à cet effet au budget des exercices correspondants.

Adopté à l'unanimité,

## **X SANTÉ**

### **10.1- APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION AVEC LES HÔPITAUX BICHAT ET BEAUJON ET L'INSTITUT HOSPITALIER FRANCO-BRITANNIQUE, RELATIF À LA PRATIQUE DE L'IVG MÉDICAMENTEUSE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION**

**RAPPORTEUR : MADAME MIREILLE RÉA**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** le projet de convention entre l'hôpital Bichat, l'hôpital Beaujon, l'Institut hospitalier Franco-britannique et la ville de Clichy relatif à la mise en œuvre de l'IVG médicamenteuse au centre de planification et d'éducation familiale du Centre Municipal de Santé de la Ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité,

## **XI SPORT**

### **11.1 A - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ANNUELS 2017 ENTRE LA VILLE DE CLICHY ET L'ASSOCIATION CLICHY ESCRIME PERCEVANT UNE SUBVENTION DE PLUS DE 7 623 EUROS**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** la convention d'objectifs liant, pour l'année 2017 jusqu'au 30 juin la ville de Clichy-la-Garenne à l'association : Clichy Escrime

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent

**DIT QUE** les dépenses en résultants seront payées par imputation sur les crédits à inscrire au budget de l'exercice 2017

Adopté à l'unanimité,

### **11.1 B - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ANNUELS 2017 ENTRE LA VILLE DE CLICHY ET L'ASSOCIATION AS JUDO JEAN JAURÈS PERCEVANT UNE SUBVENTION DE PLUS DE 7 623 EUROS**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** la convention d'objectifs liant, pour l'année 2017 jusqu'au 30 juin la ville de Clichy-la-Garenne à l'association : AS Judo Jean Jaurès

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent

**DIT QUE** les dépenses en résultants seront payées par imputation sur les crédits à inscrire au budget de l'exercice 2017

Adopté à l'unanimité,

### **11.1 C - RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ANNUELS 2017 ENTRE LA VILLE DE CLICHY ET L'ASSOCIATION CLICHY JUDO 92 PERCEVANT UNE SUBVENTION DE PLUS DE 7 623 EUROS**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** la convention d'objectifs liant, pour l'année 2017 jusqu'au 30 juin la ville de Clichy-la-Garenne à l'association : Clichy Judo 92

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent

**DIT QUE** les dépenses en résultants seront payées par imputation sur les crédits à inscrire au budget de l'exercice 2017

Adopté à l'unanimité,

**11.1 D- RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ANNUELS 2017 ENTRE LA VILLE DE CLICHY ET L'ASSOCIATION CS CLICHY BOXE 92 PERCEVANT UNE SUBVENTION DE PLUS DE 7 623 EUROS**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** la convention d'objectifs liant, pour l'année 2017 jusqu'au 30 juin la ville de Clichy-la-Garenne à l'association : CS Clichy Boxe 92

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent

**DIT QUE** les dépenses en résultants seront payées par imputation sur les crédits à inscrire au budget de l'exercice 2017

Adopté à l'unanimité,

**11.1 E) - RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ANNUELS 2017 ENTRE LA VILLE DE CLICHY ET L'ASSOCIATION KICK ET FULL BOXING CLUB DE CLICHY PERCEVANT UNE SUBVENTION DE PLUS DE 7 623 EUROS**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURENT CONVERSY**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** la convention d'objectifs liant, pour l'année 2017 jusqu'au 30 juin la ville de Clichy-la-Garenne à l'association : Kick Full Boxing club de Clichy (KFBC)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent

**DIT QUE** les dépenses en résultants seront payées par imputation sur les crédits à inscrire au budget de l'exercice 2017

Adopté à l'unanimité,

**XII FINANCES**

**12.1 - EXERCICE 2016 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHÉPAIN**

Le Conseil municipal,

**APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget principal 2016 telle que portée en annexe.

Adopté à l'unanimité,

**12.2 - BUDGET PRINCIPAL 2016 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHÉPAIN**

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE** l'admission en non-valeur des créances jugées irrécouvrables et transmises par le Comptable des Finances des Publiques pour un montant total de 134 122,93 €.

Les dépenses en résultant seront imputés au compte « 6541 – Créances admises en non-valeur » du budget principal, exercice 2016.

Adopté à l'unanimité,

### **12.3 - BUDGET PRINCIPAL 2016 - DÉFICIT DE CAISSE DE LA RÉGIE DE RECETTES DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE** l'admission en non-valeur des créances jugées irrécouvrables et transmises par le Comptable des Finances des Publiques pour un montant total de 134 122,93 €.

Les dépenses en résultant seront imputés au compte « 6541 – Créances admises en non-valeur » du budget principal, exercice 2016.

Adopté à l'unanimité,

### **12.4- BUDGET PRINCIPAL 2016 – DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELLES**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil municipal,

**ACCEPTE** d'affecter le montant de 350 000 euros imputé au compte « 7865 – Reprise sur provision » au compte « 6875 – Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » du budget principal 2016 pour couvrir tous risques contentieux susceptibles d'être soldés par la Ville.

Les dépenses en résultant seront imputées au compte « 15111 – Provisions pour litiges » par la Trésorerie municipale.

Adopté à l'unanimité,

### **12.5 - BUDGET PRINCIPAL 2016 – COMPLÉMENT D'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2015**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil municipal,

**ACTE** la correction et **AFFECTE** la totalité de la partie de l'excédent de fonctionnement 2015, soit 6 413 116,67 euros, à la section d'investissement du budget principal 2016, en recettes, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

**12.6 - ÉTALEMENT COMPTABLE SUR PLUSIEURS EXERCICES DE CHARGES ET DES INDEMNITÉS COMPENSATRICES DUES AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES EMPRUNTS STRUCTURÉS**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil municipal,

**DÉCIDE** de procéder à l'étalement des pénalités capitalisées de remboursement anticipé et des indemnités compensatrices des emprunts MON283582 ; MON507419 ; MON507420 ; MON507418 sur leur durée résiduelle respective.

Adopté à l'unanimité,

**12.7 - RÉVISION ET VERSEMENT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « BOUCLE NORD DE SEINE » DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES (FCCT) POUR L'EXERCICE 2016**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil municipal,

**AUTORISE** au titre de l'année 2016, le versement au territoire « Boucle Nord de Seine » d'un Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) d'un montant de 7 246 100,46 €.

Adopté à l'unanimité,

**12.8 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil municipal,

**ADOpte** le Budget Primitif 2017 du Budget Principal, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section de Fonctionnement :

▪ Recettes :	142 585 175.46 €
▪ Dépenses :	142 585 175.46 €

Section d'Investissement :

▪ Recettes :	52 391 758.01 €
▪ Dépenses :	52 391 758.01 €

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Pour : 36

Contre : 8 (Mmes Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHE, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)

Abstention : 1 (M. Jean-Pierre AUFFRET)

## **12.9 - VOTE DU BUDGET ANNEXE HALLES ET MARCHÉS 2017**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR STÉPHANE COCHEPAIN**

Le Conseil municipal,

**ADOpte** le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe de l'exploitation des halles et marchés, tel que présenté en annexe, par nature, selon les équilibres suivants :

Section de Fonctionnement :

- Recettes : 385 000 €
- Dépenses : 385 000 €

Section d'Investissement :

- Recettes : 70 016.62 €
- Dépenses : 70 016.62 €

**ACCEPTe** de verser une subvention d'équipement d'un montant de 40 686.43 € pour financer une part de l'achat des barnums. Comme le précise l'article L2224-2 du CGCT, cette subvention est nécessaire du fait de l'augmentation excessive des tarifs qui résulterait du financement des barnums par le seul budget annexe.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Pour : 38

Contre : 6 (Mmes Monique DHUIN, Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Réda BELHOUCHEAT, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)

Abstention : 1 (M. Jean-Pierre AUFFRET)

## **XIII ÉDUCATION**

### **13.1 - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE**

**RAPPORTEUR : MADAME VÉRONIQUE CABASSET**

Le Conseil municipal,

**ADOpte** le nouveau périmètre scolaire comme défini dans le tableau annexé à la délibération

**DÉCIDE** que la sectorisation sera effective à compter de la rentrée scolaire 2017 et **PRÉCISE** que cette nouvelle sectorisation ne s'appliquera pas aux enfants déjà scolarisés.

**DONNE** la possibilité au Maire ou à l'Adjoint au Maire en charge de l'Éducation d'accorder des dérogations à cette sectorisation afin de tenir compte des contraintes familiales.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Pour : 36

Abstentions : 9 (Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, Mme Samia IDRI BAYOL, MM. Réda BELHOUCHEAT, Hicham DAD, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)

### **13.2 - FERMETURE DE L'ÉCOLE MATERNELLE « LE LANDY »**

**RAPPORTEUR : MADAME VÉRONIQUE CABASSET**

Le Conseil municipal,

**DÉCIDE** la fermeture de l'école maternelle « Le Landy » dès la fin de l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Pour : 38

Abstentions : 7 (Mme Monique DHUIN, M. Jean-Pierre AUFFRET, Mme Isabelle MINE RODRIGUES, MM. Manuel ALLAMELLOU, M. Réda BELHOUCHE, Mme Bénédicte ROUBY, M. Serge BERNARD)

### **XIV ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **14.1 - ACTES PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - COMPTE RENDU**

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

Le Conseil municipal,

**DONNE ACTE** à M. le Maire des décisions ci-dessus énumérées, prises par délégation du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40

-----  
Compte rendu, par extraits, publié par affichage sur le panneau administratif extérieur de la Mairie, réservé à cet usage, le **23 DEC. 2016**

-----  
Le Maire,

**Rémi MUZEAU**

Conseiller départemental des Hauts-de-Seine

